



**Présentation du Projet
Ghoubet Wind Project – Djibouti
23 Mai**

Qui sont nos partenaires potentiels ?

Climate Investor One (« CI One ») envisage d'investir dans la construction du projet éolien Ghoubet de 61,2 MW (« le Projet ») situé à Djibouti. Ce projet est développé par Africa Finance Corporation (AFC), la Great Horn Investment Holding (« GHIH »), la Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden NV (« FMO ») et CI One. La décision d'exploitation commerciale (« DEC ») relative au Projet devrait être prise d'ici fin 2020 et la construction sera réalisée par Siemens Gamesa.

Quel est l'objectif du financement ?

L'investissement de CI One servira à financer la construction du projet, qui contribuera à l'ambition du gouvernement de réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux importations d'énergie grâce à la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'encourager les producteurs d'énergie indépendants à se tourner vers le marché avec de nouvelles sources de financement pour la transition du pays. La contribution de CI One au projet appuiera cette transition et contribuera à relancer le marché des énergies renouvelables à Djibouti. Ce projet devrait devenir le premier projet éolien du pays.

Pourquoi voulons-nous financer ce projet ?

Le projet est destiné à avoir un impact important sur le développement au niveau du développement local durable. On estime que cela représentera environ 330 GWh/an d'énergie renouvelable pour Djibouti. Cela augmentera la capacité de production d'énergie de Djibouti de 40 à 50 %, remplaçant les combustibles fossiles onéreux et polluants. Le projet est une priorité pour le gouvernement de Djibouti en raison de la demande croissante en énergie, de la nécessité de développer des sources locales d'énergie renouvelable et d'obtenir une indépendance énergétique. Le projet entend contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) en fournissant une capacité supplémentaire d'énergie renouvelable et en créant des emplois dans une région isolée.

Justification environnementale et sociétale

Le risque environnemental et sociétal de la transaction a été classé dans la catégorie B+ (conformément à la classification de risque de CFM et de FMO), ce qui équivaut à la catégorie B selon la classification SFI. Les effets environnementaux et sociétaux néfastes sont limités et des mesures d'atténuation efficaces conformes aux normes internationales sont consultables. Les principaux effets environnementaux et sociétaux concernent la disponibilité en eau, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et au sein de la population pendant la construction, ainsi que la protection de la biodiversité pendant l'exploitation. Les terres occupées par le projet appartiennent au gouvernement, elles sont inhabitées et inexploitées, il n'y aura donc aucun déplacement physique ni économique. Toutes les normes de performance (PS) de la SFI sont applicables, à l'exception de la PS 7 (Peuples autochtones). Celle-ci n'est pas déclenchée car il a été vérifié via l'EIES qu'aucun peuple autochtone n'est présent dans la zone d'influence du projet. Une évaluation de l'impact sociétal et environnemental (EISE) (incluant un plan de gestion sociétale et environnementale - PGES) a été préparée conformément aux normes de performance de la SFI. Le projet a obtenu un permis environnemental du ministère du Logement, des Affaires Urbaines et de l'Environnement.